Cœur de l'Oisans
Bourg d'Oisans

MAIRIE
Place de l'Eglise – BP 23
38520 Bourg d'Oisans

Standard Mairie
Tél. 04.76.11.12.50
Fax. 04.76.80.26.74

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
le samedi :
de 9h00 à 12h00

Durée de validité : 10 ans

Tout passeport non retiré dans un délai de trois mois sera détruit.

PROLONGATION DE LA VALIDITE DE LA CARTE D'IDENTITE

Si votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Vous pouvez toutefois demander le renouvellement en produisant un justificatif de voyage à venir d'un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage.
Cette prolongation ne s'applique pas aux CNI sécurisées des personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

DELAI DE DELIVRANCE

La mairie agit sous l'autorité de la préfecture, qui peut demander des pièces complémentaires.
La délivrance de votre passeport est soumise aux délais d'instruction, de validation de dossier, de fabrication et d'acheminement. A l'approche des vacances scolaires, les délais d'obtention s'allongent, pensez à anticiper vos demandes.

PREMIERE DEMANDE ET RENOUVELLEMENT

PASSEPORT / CARTE NATIONALE D'IDENTITE

PERSONNE MAJEURE

Pour le dépôt du dossier, prise de rendez-vous obligatoire : au 04 76 11 12 50

Votre présence est indispensable, pour les dépôts et retraits.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte lors de votre rendez-vous.
Avant de vous déplacer, vérifier attentivement votre dossier

PIECES A FOURNIR

- CERFA ou copie du formulaire de pré-demande (service-public.fr)
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (uniquement en cas de première demande OU en cas de perte/vol du titre sécurisé)
- Original + photocopie recto/verso de la carte d'identité sécurisée
- Original + photocopie des pages état civil du passeport
- 2 Photos d'identité couleur de moins de 6 mois
- Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins d'un an
- 1 timbre fiscal de 86 € (passeport d'un majeur)
- 1 timbre fiscal de 25 € (renouvellement d'une carte d'identité perdue ou volée)

PIECES JUSTIFICATIVES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

Votre passeport est périmé depuis plus de 5 ans

- Carte nationale d'identité, valide ou périmée depuis moins de 5 ans

OU acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si dispositif COMEDEC)

Vous êtes sous tutelle ou curatelle

- Original + photocopie du jugement - Présence obligatoire du tuteur / curateur

Vous êtes hébergés chez quelqu'un y compris les jeunes majeurs habitant chez leurs parents

- Original + photocopie d'un justificatif de domicile aux nom et prénom de l'hébergeant
- Une attestation écrite sur papier libre, datée et signée par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois
- Pièce d'identité de l'hébergeant

Vol ou perte du document d'identité

- Original de la déclaration de perte (faite en mairie) ou de vol (gendarmerie)

Vous souhaitez utiliser un nom d'usage

Pour utiliser les noms de vos deux parents : original de l'acte de naissance de moins de trois mois faisant apparaître le nom des deux parents
Pour utiliser le nom du conjoint :

Personne mariée ou veuve : original de l'acte de naissance, de mariage ou de décès de moins de trois mois

Personne divorcée :original + copie du jugement de divorce mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint OU une autorisation de l'ex-conjoint légalisée auprès de la mairie de domicile si la mention ne figure pas dans le jugement.